aquitaine 3

bordeaux • bayonne • pau • périgueux • agen • mont de marsan • dax

Compte rendu FO de l'instance de proximité avril 2025

Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Alexandre Berne (adjoint au chef de centre), Jean-François Karpinski (délégué aux antennes et contenus) et Jérôme Bourdy (responsable IMG).
Pour les élus : Sabrina Corrieri, Boris Chague, Nicolas Guérin, Karim Jbali, et Alexis Dumoulin.

Point 1 : Bureau d'information de proximité Bassin d'Arcachon

1) Suivi du projet de BIP à Arcachon : immobilier, appel à candidature, info-consult au CSE…

Le directeur régional a indiqué aux élus qu'il y a eu un deuxième avis favorable du CSE le 20 mars qui reprend les informations des élus d'Aquitaine.
Le responsable des moyens généraux a confirmé que les travaux de douche, de climatisation, et de contrôle d'accès sont tous validés.
Le directeur régional a indiqué que l'ouverture du bureau était prévue pour le 2 juin.
Les élus ont demandé si l'équipe avait été choisie.
Le directeur régional a répondu que le processus de sélection était en train de se terminer, et qu'il attendait le retour du rédacteur en chef pour annoncer les candidats retenus.
Le directeur des ressources humaines a indiqué qu'il y aurait des réunions en amont de l'ouverture du bureau, mais également après pour ajuster.
Les élus ont voulu savoir quel allait être le matériel affecté à ce bureau.
Le chef de centre adjoint a répondu que cela dépendra de l'équipe, mais également de la demande éditoriale.

Enfin, le directeur régional a précisé que si les candidats retenus ne sont pas bordelais, il y aura une baisse d'ETP, ce qui veut dire que lors des prochains départs en retraite à la rédaction les postes ne seront pas remplacés.
Depuis la réunion d'instance de proximité, les candidats retenus ont été communiqués.
Les journalistes nommés au bureau d'Arcachon sont Franck Grassaud (rédacteur) et André Abalo (JRI).

Point 2 : Santé

2) Suivi du Plan d'actions suite à un AT grave à Dax : formations aux risques, déploiement et utilisation des perches pour UTS, situation du salarié victime de l'accident grave...

Le directeur des ressources humaines a indiqué aux élus que 10 sessions de formation ont été effectuées pour un total de 68 salariés formés (dont 10 managers, un OPV, et un OPS), ainsi qu'une personne de la DSQVT.
Il a également indiqué qu'il restait 10 salariés à former.
Il a ajouté « On a eu un forfait de 10 sessions. Pour l'instant il n'est pas prévu de nouvelles formations, mais si on peut faire une onzième formation, on le fera, sinon les salariés qui restent à former seront inscrits sur 2026 ».
Il précise qu'il y aura une réunion à l'UFTV pour faire un retour sur ces formations.
Les élus ont souligné l'importance de former les collaborateurs CDD.
Le directeur des ressources humaines a répondu que pour l'instant ce n'était pas prévu.
Concernant le matériel, le chef de centre adjoint a indiqué qu'il y avait eu un achat de deux pieds avec monopod intégré.
Il y en a un à Bayonne et un à Bordeaux.
Les élus ont demandé où étaient concrètement les matériels.
Le chef de centre adjoint a indiqué qu'ils étaient dans les placards à Bordeaux.
Les élus ont donc demandé à ce que le matériel soit mis à disposition des JRI qui souhaitent les tester, et ils ont également demandé que le matériel puisse être essayé dans les locales et les bureaux excentrés.
Le directeur des ressources humaines a répondu « on va les faire tourner ».

Point 3 : Organisation et conditions de travail

3) Bilan sur l'emploi des CDD au 1er trimestre en Aquitaine.

La direction a indiqué que le bilan est conforme au plan de charge.
Il est différent de 2024 notamment avec les formations open média.
Les élus ont demandé s'il y avait un lien avec l'optimisation des plannings.
Le directeur régional a répondu que ce n'était pas une nouveauté, et le directeur des ressources humaines a ajouté « on reste attentif ».

4) Quel avenir pour l'émission Histoires d'ici avec le départ à la retraite de l'assistante d'émission ?

Le délégué aux antennes et contenus (DAC) a indiqué que l'émission Histoires d'ici continue jusqu'à la fin de la saison.
Il y a eu 135 épisodes fabriqués à ce jour.
Le DAC indique qu'il y a du stock jusque fin juin.
Il indique également qu'il y aura une pause prévue en avril pour voir, et étudier à partir du stock restant s'il est possible de produire des émissions l'année prochaine.
L'idée c'est de continuer.
Le directeur régional a ajouté « c'est une bonne émission, de bonne qualité, c'est quelque chose de remarquable, et on a envie que ça continue »
Les élus ont souhaité savoir si le poste de l'assistante d'émission allait être mis en consultation.
Le directeur des ressources humaines a indiqué qu'il attend de voir, et que pour l'instant il était gelé.

5) Un tournage de l'émission Magazine du rugby a été réalisé sans éclairagiste suite à l'arrêt maladie du salarié initialement planifié : pourquoi n'a t'il pas été remplacé ? Quelles conséquences sur l'activité des techniciens qui ont tourné l'émission et sur le produit final ?

Le chef de centre explique « on a été prévenu le samedi après-midi de l'arrêt, on a essayé de trouver une solution pour lundi, mais on n'a pas trouvé, on a prévenu l'OPV, en mettant du matériel d'éclairage à disposition ».
Il précise qu'il n'est pas simple d' adapter l'éclairage sur un alpha 7.
Le chef de centre adjoint a également précisé que la volonté n'était pas de "ne pas mettre d' éclairagiste sur le tournage de cette émission".
Les élus ont souligné le fait qu'il y avait un CDD disponible qui n'a pas été contacté, mais également qu'il y avait peut-être la possibilité de contacter des CDD parisiens.
Ils ont également souligné le mécontentement de l'OPV, et le sentiment de qualité empêchée.
Pour les élus, il semble que toutes les pistes n'ont pas été explorées pour remplacer le salarié en arrêt maladie.

6) L'UCC mise en image est-elle applicable pour les techniciens sur une émission non chartée comme NoA Pop ?

Le chef de centre adjoint prend pour exemple le JT pour lequel il y a une charte.
Il explique que c'est un document écrit par un réalisateur, dans lequel est détaillé la manière de mettre en image le JT.
Il ajoute que les vidéos ont des UCC forfaitisées grâce auxquelles ils peuvent mettre en images les émissions qui ont fait l'objet d'une charte.
Les élus ont donc demandé quelles étaient les émissions « chartées »
La réponse de la direction a été : "Dimanche en politique, Histoire d'ici, et le JT".
Les élus ont souligné le fait que NoA Pop ne fait donc pas partie des émissions « chartées ».
Le directeur régional a répondu que les vidéos travaillent sur cette émission depuis 2018, et il ajoute que 140 émissions ont été fabriquées, et selon lui « on est dans les clous ».

Point 4 : RH

7) Bilan des entretiens annuels 2025 : les managers se sont-ils appuyés sur les entretiens 2023 pour la partie évaluation des compétences, comme l'avait annoncé une communication de la direction ? Quels taux d'entretiens réalisés et d'entretiens signés par les salariés ?

Selon le directeur des ressources humaines, c'est juste une évaluation des compétences, il n'est pas question de surévalué ou sous-évalué les salariés.
Il ajoute que parfois il a pu s'étonner, et que de nombreux salariés sont au-dessus des attentes, ce qui pour lui n'est pas normal.
Il ajoute également « on remet juste au bon niveau ».
Les élus ont souligné le fait qu'une partie des salariés ont le sentiment d'être rétrogradés.
Le directeur régional a répondu qu'il comprenait le ressenti, mais que cela ne changeait rien.
Le directeur des ressources humaines a ajouté : « c'est un support d'entretien, c'est un moyen d'échange pour le manager ».
Les élus ont également souligné le fait qu'un certain nombre de salariés n'ont pas eu l'explication lors de leurs entretiens.
Concernant les chiffres, le directeur des ressources humaines a indiqué que 92 % des entretiens ont été réalisés, et 83 % ont été signés.
Les élus ont demandé quelle est la conséquence d'un entretien non signé.
Le directeur des ressources humaines a répondu « ça n'empêche pas de travailler », Ce qui veut dire que ça n'empêche pas de prévoir et de planifier des formations pour les salariés si nécessaire.
Il a précisé qu'il y avait pour le salarié la possibilité de s'exprimer en laissant un commentaire, ou encore la possibilité de demander une révision de l'entretien en cas de désaccord.

8) Drone : la direction peut-elle confirmer qu'un nouveau diplôme européen CATS coûtant jusqu'à 800€ sera obligatoire pour les télépilotes et qu'il ne sera pas pris en charge par FTV ? Quelles seront les conséquences pour les dronistes certifiés de notre région ?

Voici la réponse de la direction. Le Directeur lis le compte rendu du CSE :

« *A partir du 1er janvier 2026, les licences françaises des télépilotes devraient se conformer à la législation européenne et être remplacées par deux licences européennes distinctes : le CATS pour les vols avec des drones de classe C5/C6 en agglomération et l'OPEN A1 A2 A3.*

La France n'a à ce jour pas publié « l'arrêté Espace » qui définit l'usage des drones dans l'hexagone au 1 er janvier 2026, FTV ne peut donc pas dire quelles licences seront nécessaires pour effectuer l'ensemble des tournages avec drone à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations en 2026.

Il est toutefois certain que la licence BAPD OPEN A1 et A2 sera nécessaire pour les vols hors agglomération.

Les licences A1 et A3, qui sont indispensables, sont gratuites. La licence A2 (minimum requis pour accéder au dispositif drone interne FTV) coûte entre 30 et 100 euros suivant les options de révisions choisies et se passe en ligne (révisions, QCM d'entrainements et 5 passages de licence inclus).

Pour le CATS, qui est une licence plus difficile, un examen pratique coûte entre 450 et 2000 euros suivant l'organisme de formation choisi, le type de formation sélectionné, sa durée et le niveau de départ du futur télépilote.

Ces licences sont valables 5 ans.

L'obtention et le renouvellement de ces licences individuelles sont des démarches personnelles. En France, elles sont indispensables pour la pratique du drone, qu'elle soit à titre privée ou non. La participation de salariés au dispositif drone du Réseau F3 est sur la base du volontariat. Aussi, FTV ne prend pas en charge le passage de ces licences et la formation pour ce type de pratique, comme elle ne prend pas non plus en charge le passage des permis de conduire des véhicules.

Pour information, ce type d'enseignement et de certification est éligible à la formation continue personnelle (CPF) et à FTV, en dehors du temps de travail.

Dans l'immédiat, les salariés qui le souhaitent peuvent donc passer, à titre personnel, leur A1 et A2 déjà valables pour voler à l'extérieur des agglomérations et, au choix, attendre 2026 ou anticiper une possible obligation de passer le CATS pour pouvoir voler en agglomération ».

9) Point d'information sur les élections professionnelles 2025 à FTV : quel calendrier et quelle organisation ?

Le protocole pré-électoral n'ayant pas été signé, FTV a saisi la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) le 19 février 2025 pour qu'elle indique quelles seront les modalités d'organisation des élections professionnelles.
La DRIEETS devrait donner sa réponse le 19 avril.
Le calendrier électoral pourrait être le suivant :
- Premier tour des élections la deuxième quinzaine de juin
- Deuxième tour aux élections des élections fin juin ou début juillet
- CSE constitutif mi-juillet

Point 5 : Emploi

Un poste de RSCA Responsable de Suivi et de Conduite d'Antenne a été publié le 14 mars.
L'étude des candidatures, et les entretiens sont en cours.
Un poste de chargé.e de gestion administrative à l'organisation d'activités a été publié le 4 avril.

Prochaine instance de proximité d'Aquitaine : le 14 mai 2025

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**
Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin**